Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 150 (2005)

Heft: 1

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Action Service actif

Zwinglistrasse 25, 8260 Stein a. Rhein CCP 70-546633-4 – Internet: www.armee-aktivdienst.ch

Evolution intolérable des finances pour notre défense nationale

Conformément au programme d'économie 2004 prévu pour les années 2006-2008, le DDPS devra procéder à des coupes de dépenses supplémentaires de 447 millions. Dans ses explications, le Conseil fédéral fixe les tâches relatives à la capacité de défense (pages 17-19). Ces tâches se limiteront à la surveillance du territoire.

Cette évolution appelle les remarques suivantes:

- 1. Cette politique est en contradiction avec notre Constitution et les tâches initiales confiées à toutes les forces de défense (protection du pays et de sa population).
- 2. Ou bien le Conseil fédéral ne prête pas attention au fait que la brèche financière pratiquée dans les moyens de défense ne pourra guère être comblée après 2008, ou bien il a décidé sciemment de nouvelles coupes financières dans le but de faciliter l'adhésion de l'armée à des organisations étrangères.
- 3. Nos moyens financiers ne sauraient servir à supporter des tâches étrangères à celles qui nous sont propres.
- 4. Une intervention politique correspondante est en préparation.

Action Service actif
Le Président
Divisionnaire Wächter